



Conseils pour les voyageurs atteints d'HPN

Si vous prenez actuellement Soliris (éculizumab) contre l'HPN et que vous devez recevoir une perfusion intraveineuse lorsque vous serez en voyage, vous devrez respecter le protocole suivant afin de vous assurer l'accès au traitement tout au long de votre voyage :

- Le patient ne peut voyager sans l'autorisation de son médecin.
- Le patient doit informer sans délai l'équipe OneSource des dates officielles de son voyage et de sa ou ses destination(s) afin que la planification entourant la perfusion puisse être amorcée.
- Le patient, avec l'aide de l'équipe OneSource (au besoin), doit se rendre dans une clinique locale ou un hôpital local où l'équipe médicale a reçu la formation requise pour administrer Soliris et consent à perfuser le patient.
- L'aspect sécuritaire de tous les centres de perfusion doit être vérifié avant que le patient ne parte en voyage.
- **Durant son voyage, le patient est entièrement responsable des coûts facturés par la clinique locale ou l'hôpital local pour les perfusions avec Soliris.**
- Le patient doit demander à son médecin de signer une lettre attestant que le médicament qu'il transporte (Soliris) est nécessaire d'un point de vue médical. Il devra présenter cette lettre au personnel des douanes et de sécurité des transporteurs aériens, le cas échéant. Une lettre type vous sera fournie par l'équipe OneSource.
- Le patient recevra, de l'équipe OneSource, des directives sur la façon de transporter le médicament et il sera informé des mesures de sécurité à adopter afin d'éviter tout risque d'altération du produit.
- Le patient collaborera avec OneSource afin de déterminer le mode de paiement du médicament (Soliris) qui devra lui être sera perfusé durant son voyage.
- À son arrivée à destination, le patient doit communiquer avec la clinique/l'hôpital afin de prendre les dispositions nécessaires pour apporter le médicament à la clinique afin qu'il puisse y être entreposé de manière sécuritaire et pour éviter tout risque d'altération du produit.
- En cas de perte ou d'altération du médicament (Soliris), le patient devra retourner au Canada pour y recevoir sa prochaine perfusion prévue.
- **Le patient devra payer le montant exigé pour remplacer le médicament en cas de perte ou d'altération, ainsi que les frais de déplacement connexes.**

Pour indiquer que vous comprenez et acceptez les modalités de ce protocole de voyage, veuillez :

1. Signer et dater le document dans l'espace fourni ci-dessous;
2. Retourner le document à votre infirmier ou infirmière gestionnaire de cas de l'équipe OneSource, par courriel ou télécopieur (votre infirmier ou infirmière gestionnaire de cas vous transmettra l'information à cet égard lors de votre entretien au sujet de vos projets de voyage).

Nom du patient (en caractères
d'imprimerie)

Signature du patient

Date (jj/mm/aa)

Pour plus d'informations utiles pour voyager avec SOLIRIS et au sujet du présent protocole, veuillez communiquer avec :

**Association québécoise d'hémoglobinurie
paroxystique nocturne**
info@pnhca.org

**Programme de soutien
aux patients OneSource**
1-888-SOLIRIS (1-888-765-4747)